

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET GARANTIE**

### **CONTRAT**

– “Les présentes conditions, ainsi que toute autre condition écrite supplémentaire que nous vous remettons relative à votre commande forment un contrat entre vous, l'acheteur, et nous "DADAUX ". Les droits et obligations définis dans ce contrat s'appliquent à l'achat par l'Acheteur d'équipement et de services identifiés dans les documents de commande. La réception par l'Acheteur d'équipement, et/ou de services constitue une acceptation sans réserve des présentes conditions.

### **DEVIS, TARIFS ET INFORMATION SUR LES PRODUITS**

– Les devis et autres offres de vente expirent automatiquement 60 jours calendaires suivant leur date d'émission sauf disposition contraire et sauf si DADAUX retire le devis ou l'offre avant ce délai, ce qu'elle peut faire à tout moment avant l'acceptation du devis ou de l'offre par l'Acheteur. Les devis ou offres relatifs à un équipement peuvent dépendre de certaines informations ou circonstances, y compris des informations que l'Acheteur fournit. Si les informations ou les circonstances sur lesquelles reposent le devis ou l'offre changent, DADAUX pourra ajuster son devis ou son offre en conséquence. Les prix publiés ne sont pas des offres de vente et peuvent être susceptibles d'être modifiés sans notification. DADAUX peut changer, sans préavis, les spécifications d'un équipement, à moins qu'elle n'ait accepté la(les) spécification(s) par écrit. Sauf dispositions contraires spécifiées dans les documents de commande, les prix n'incluent pas les droits et taxes, les frais d'expédition, d'emballage, de manutention, d'assurance, les frais d'inspection, de permis, l'installation ou tous autres coûts ou services. DADAUX peut choisir d'accepter ou de rejeter une commande; DADAUX indiquera son acceptation de la commande avec une confirmation de commande écrite; Les caractéristiques spécifiques des produits incluant, sans pour autant s'y limiter, le poids, les dimensions, la valeur, le retour sur investissement, la charge, la tolérance et toute autre donnée technique, ne constituent pas des garanties de ces caractéristiques et sont fournis à titre d'information uniquement. L'Acheteur n'est pas autorisé à divulguer tous devis, prix, spécifications ou informations sur les produits à un tiers sans l'accord écrit préalable de DADAUX.

### **.CONDITIONS DE PAIEMENT**

– Les conditions de paiement sont indiquées sur les documents de commande. Si aucune condition n'a été convenue, le paiement est dû à 60 jours calendaires à compter de la date de la facture. Première affaire par virement avant expédition net sans escompte. Escompte pour paiement comptant 0.2%. Pénalités de retard : 1% par mois. Nos factures de service après-vente sont payables par chèque en contre remboursement avec forfait de port et d'emballage, sans escompte. L'Acheteur ne peut retenir un paiement ou compenser un quelconque montant dû à DADAUX en vertu du présent contrat, pour contestation de créance.

### **.EXPEDITION, MANUTENTION ET LIVRAISON**

– Les conditions de livraison sont indiquées dans les documents de commande. Si aucune condition d'expédition n'a été convenue, celle-ci est effectuée "départ usine". Les dates de livraison et de service sont estimatives à moins que DADAUX n'accepte expressément par écrit une date ou un calendrier fixe. DADAUX mettra en œuvre tous efforts commercialement raisonnables pour respecter les dates estimatives de livraison et de service ( 1 à 4 semaines en moyenne selon appareil). Toutes les dates de livraison et de services sont subordonnées à la réception par DADAUX, en temps

opportuns, de toutes les informations et approbations nécessaires. Si l'Acheteur est responsable d'un retard de livraison, DADAUX entreposera et gèrera tous les articles aux risques de l'Acheteur et facturera à l'Acheteur la partie impayées du prix du contrat, plus le coût du stockage, de l'assurance et les frais de manutention et de transport. DADAUX peut effectuer des livraisons partielles. DADAUX décline toute responsabilité pour tous manques ou dommages à moins que l'Acheteur ne conserve tous les contenants d'expédition et les matériaux d'emballage aux fins d'inspection.

Un envoi demandé express par l'acheteur reste toujours à la charge intégrale du destinataire.

Nos expéditions France pour les machines s'entendront en FRANCO de port aux risques et périls des destinataires qui doit vérifier le bon état du matériel à sa réception devant le livreur. Les livraisons seront faites à la société émettrice de la commande, ou, le cas échéant, à une de ses agences en France métropolitaine. Tout dégât doit être inscrit sur le bordereau de transport. Les conditions d'envois export seront définies sur le devis selon les INCOTERMS 2010.

### **RETOURS**

– Tout équipement qui est conçu, modifié, adapté ou configuré spécifiquement pour l'Acheteur ne peut être retourné sauf s'il s'agit d'une réclamation en application d'une garantie valide et que l'équipement ne peut être réparé. L'Acheteur ne peut pas retourner un équipement qui est altéré, endommagé, utilisé ou précédemment installé. Sauf si DADAUX fait une erreur d'expédition ou si l'Acheteur fait une réclamation en application d'une garantie valide, un équipement non-standard inutilisé ne peut être retourné que si l'Acheteur contacte DADAUX pour obtenir l'approbation et les instructions de retour avant de retourner quoi que ce soit. A sa discrétion, DADAUX peut facturer à l'Acheteur des frais de restockage pour tout retour.

### **RESILIATION**

– Avec l'accord écrit de DADAUX, l'Acheteur peut résilier sa commande avant la livraison de l'équipement, ou avant le début du contrat de service. DADAUX peut résilier la commande de l'Acheteur ou demander un paiement d'avance si l'Acheteur transfère ses actifs au bénéfice de ses créanciers, ou si DADAUX a des raisons de croire que l'Acheteur est réticent ou incapable d'exécuter ses engagements. Si l'Acheteur résilie sa commande pour un autre motif que ceux énoncés dans le présent article, l'Acheteur doit payer à DADAUX tous les montants dus en vertu de cette commande. Si la commande de l'acheteur est résiliée pour un quelconque motif, l'Acheteur paiera à DADAUX les coûts et dépenses raisonnables (y compris les frais d'ingénierie et les engagements envers les fournisseurs et sous-traitants de DADAUX) encourus avant la réception par DADAUX de la notification de résiliation, ainsi que la marge habituelle de DADAUX pour un travail similaire. Les frais minimum de résiliation de commande sont de 15 % du prix.

**MODIFICATIONS** – L'Acheteur peut apporter des modifications à sa commande si DADAUX y consent par écrit. Afin de répondre à la demande de modification de l'Acheteur, DADAUX peut être amenée à changer le barème de prix et le calendrier de livraison. Si DADAUX a effectué des travaux ou acheté des matériaux en prévision de la commande de l'Acheteur et que les modifications demandées par l'Acheteur rendent ces travaux ou matériaux inutiles, l'Acheteur s'engage à procéder à leur paiement.

### **SURETE**

– L'Acheteur accorde à DADAUX une sûreté en garantie du prix d'acquisition de l'équipement, reconnaît la validité de cette sûreté et accepte de ne pas en contester la légitimité.

### **GARANTIES:**

Sauf si Dadaux a fourni une garantie écrite indépendante à l'acheteur, Dadaux garantit expressément ses équipements, exclusivement comme stipulé dans le présent article. Dans les limites prévues par la loi, Dadaux décline toute autre garantie, explicite ou implicite (y compris sans que cela soit limitatif, les garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier). Ces garanties peuvent être transférées à un acheteur ultérieur de l'équipement uniquement avec le consentement préalable et écrit de Dadaux. De plus, les dispositions qui suivent constituent les seuls et uniques recours de l'acheteur en cas de violation par Dadaux de cette garantie.

DADAUX garantit que dans le cadre d'une utilisation normale: (i) son équipement, à l'exception des pièces de rechange, sera exempt de défaut matériel et de fabrication pendant un an à compter de la date d'installation/utilisation initiale. Si les défauts décrits sont décelés et signalés pendant la période de garantie, DADAUX pourra corriger les défauts en fournissant les pièces de rechange. L'échange des pièces restera à la charge des installateurs et distributeurs.

La garantie se limite à la répartition ou au remplacement de toutes pièces reconnues défectueuses par notre service après-vente, à l'exclusion des frais de port. La main d'œuvre et le déplacement sont à la charge du revendeur installateur. (Nous apprécions nous même, s'il y a lieu de faire retour du matériel à l'usine, par confirmation écrite qui implique notre responsabilité.) La garantie ne s'applique pas dans le cas d'intervention d'un tiers pour réparation sans ordre express de notre part. Elle ne couvre pas non plus la conséquence de l'usure normale telle que notamment le remplacement de vitres, plaques plexiglas, couteaux, grilles de hachoir etc.... Nous ne pouvons pas être tenus responsables des conséquences de la mauvaise conduite des appareils, de la non-observation des instructions spéciales, de la négligence du personnel, de la malveillance et du fait de tiers, une utilisation abusive du matériel. Dans tous les cas, la garantie d'un appareil sera suspendue si le montage et le branchement de ce dernier n'ont pas été faits conformément aux règlements et normes en vigueur. Toute autre responsabilité pour dommage direct ou indirect est exclue et elle ne peut être également engagée à raison d'accidents causés aux personnes et aux choses par suite d'un défaut ou vice du matériel. En cas de contestation concernant nos conditions de garantie, seul le tribunal de commerce de Lons le Saunier (39) est compétent, même en cas de pluralité ou d'appel en garantie sans préavis.

### **METHODES DE CORRECTION DE DEFAUTS AU COURS DE LA GARANTIE**

– Soucieux de toujours améliorer notre production, nous nous réservons le droit de modifier nos modèles

### **REGLEMENTATION ET/OU NORMES**

– DADAUX se conforme aux lois auxquelles elle est assujettie. DADAUX prend également les mesures raisonnables pour assurer la conformité de ses équipements aux normes et réglementations applicables lors de l'utilisation des produits de DADAUX par l'acheteur. Toutefois, l'équipement de DADAUX est utilisé dans de nombreuses applications réglementées et il arrive parfois que les normes et réglementations en vigueur soient en conflit les unes avec les autres. DADAUX ne prend aucun engagement ni ne déclare que son équipement est conforme à toutes les normes applicables, sauf lorsque cela est explicitement spécifié et convenu par écrit par un agent autorisé. L'acheteur est

responsable de l'installation correcte, du fonctionnement et le respect des consignes de sécurités en conformité avec toutes les lois et règlements applicables.

### **MANUELS DE PRODUITS**

– Il est essentiel pour l'Acheteur de respecter les indications d'installation, les manuels de produit et de système, les instructions d'exploitation et de sécurité, et toute autre documentation et spécification fournie par DADAUX avec l'équipement. DADAUX décline toute responsabilité, y compris la responsabilité en vertu de la garantie, si l'Acheteur ne s'y conforme pas.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

– Sauf accord express et écrit contraire de DADAUX, DADAUX ne transfère à l'Acheteur aucun droit de propriété sur tous brevets, droits d'auteur, marques, technologies, plans, devis, dessins ou toute autre propriété intellectuelle concernant l'équipement.

### **VENTE SUR INTERNET**

Nous interdisons la mise en ligne des prix de nos machines. Tout lien avec notre site internet devra faire l'objet d'une autorisation écrite.

### **PROMOTION**

Toute action promotionnelle est soumise à une autorisation préalable de notre société.

### **EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

–En aucun cas Dadaux ne sera responsable envers l'acheteur ou toute autre partie pour tout type de dommage qu'ils soient particuliers, consécutifs, indirects, accessoires, exemplaires ou punitifs, que ces dommages proviennent ou résultent d'une violation contractuelle, d'une garantie, d'un acte délictuel ( y compris la négligence)d'une stricte responsabilité ou autre, et même si le contrat ne réalise pas son objectif essentiel. De tels dommages incluent, sans que cela soit limitatif, la perte de profits ou de revenus, la perte d'utilisation de l'équipement ou d'équipement le coût de remplacement de l'équipement, les installations, les coûts de temps d'arrêt, les augmentations de coûts de construction, les atteintes à la réputation, la perte de clientèle, ou toute réclamation des clients ou sous-traitants de l'Acheteur pour de tels dommages. L'acheteur s'interdit de transférer, céder ou louer l'équipement vendu sous licence en vertu de ce contrat à une tierce partie avant d'avoir obtenu leur adhésion quant au respect de la protection accordée à DADAUX dans le présent article.

### **FORCE MAJEURE**

– Sauf pour les paiements dus par l'Acheteur, le délai d'exécution de ce contrat pourra être raisonnablement prolongé si une partie manque à ses obligations au présent contrat ou est retardée dans l'exécution de celles-ci, pour des motifs échappant à son contrôle raisonnable. Les grèves, émeutes, actes de Dieu, la guerre, les activités terroristes, les urgences, les pénuries ou indisponibilités de matériaux, la météo, le changement de loi, et autres causes similaires font partie, sans que cela soit limitatif, des motifs échappant au contrôle raisonnable d'une partie.

### **INTERPRETATION**

– Si des dispositions des présentes entraient en conflit avec la loi applicable ou étaient invalides en vertu de la loi applicable, les présentes conditions générales seront lues comme si ces dispositions n'y avaient pas été incluses. La disposition invalide, illégale ou inapplicable sera réputée

automatiquement modifiée et incluse, ainsi modifiée, aux présentes. Ces modifications seront apportées de façon minimale et nécessaire afin de rendre la disposition valide, légale et exécutoire. Le fait pour DADAUX de ne pas se prévaloir du non-respect ou d'excuser l'Acheteur pour le non-respect des présentes conditions générales ne constitue pas une renonciation ou une excuse pour tout non-respect antérieure ou postérieure.

. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

#### **DEEE**

–DADAUX disposera des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

#### **TRAÇABILITE**

– L'Acheteur reconnaît que DADAUX est en droit de retracer ou de rappeler l'équipement, ou de prendre d'autres mesures correctives pour l'équipement. L'Acheteur soutiendra activement DADAUX dans ses démarches, si ce besoin se fait sentir. Si l'Acheteur revend l'équipement à un tiers, il sera considéré comme le distributeur de l'équipement en vertu des lois applicables et doit assumer toutes les obligations s'y rapportant, y compris, sans que cela soit limitatif, les éléments suivants : (i) conserver tous les documents et informations nécessaires pour retracer ou rappeler les équipements vendus à des tiers pour un minimum de 10 ans; (ii) informer immédiatement DADAUX de toutes plaintes ou incidents indésirables relatifs à l'équipement, et rapidement se conformer à toutes les directives données par DADAUX concernant les investigations et le traitement du dossier; et (iii) se conformer à toutes les obligations d'entreposage et de stockage applicables.

#### **APPLICABLE AUX VENTES FRANCE /CEE**

– Nonobstant toutes dispositions contraires figurant dans le présent contrat, pour toutes ventes France:

A. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Acheteur de pénalités de retard dont le taux d'intérêt est celui de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. La mise en œuvre d'une procédure de recouvrement, suite à un manquement de l'Acheteur entraînant un impayé ou une reprise des équipements, entraînerait de surcroît l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes restant dues. En aucun cas, que les matériels et machines vendus soient ou non installés et/ou en fonctionnement, l'Acheteur n'est autorisé à différer, suspendre, diminuer ses paiements, ni à opérer des retenues ou compensations sur d'autres factures, sans l'accord préalable et écrit de DADAUX, et ce, conformément à l'article L441-6, 8° du Code de Commerce

B. DADAUX conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement de leur prix et éventuels accessoires du prix. La remise d'effets ou de titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause. Le transfert de risque s'opérera cependant dès la remise matérielle des marchandises au transporteur. En conséquence, l'Acheteur s'oblige à garantir les biens livrés contre le vol, la perte ou la destruction.

C. Concernant la garantie des services décrite ci-avant, dans le cas où une non-conformité serait détectée dans les 30 jours après l'exécution des prestations et suite à une notification écrite de l'Acheteur, DADAUX donnera toutes instructions en vue de corriger cette non-conformité conformément à notre procédure de traitement des réclamations ou anomalies

#### **COLLECTE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La Société DADAUX a nommé un Délégué à la Protection des Données (« DPO ») que l'Acheteur peut contacter ici : [RGPD@dadaux.com](mailto:RGPD@dadaux.com) . Conformément aux dispositions de la réglementation de protection des données personnelles dont le « Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » (« RGPD »), les données à caractère personnel collectées, sont celles strictement nécessaires au traitement la commande de l'Acheteur. Ces données sont collectées avec son consentement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à leur traitement. En application de la réglementation susmentionnée, l'Acheteur dispose sur ces données de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition. L'Acheteur peut faire valoir ces droits à l'adresse : [RGPD@dadaux.com](mailto:RGPD@dadaux.com) en justifiant de son identité.

La Société DADAUX a mis en place une Charte de Confidentialité et de Protection des Données Personnelles de ses clients et prospects, accessible sur son site internet : <https://dadaux.com>

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des termes de la Charte relative à la protection des données personnelles.

En cas de litige, l'Acheteur dispose également du droit de saisir la CNIL. Toute demande d'effacement de vos données, lisible à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher toute commande ultérieure.